

INFO EXPRESS

Le CSCA tance la SNRT

Le Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA) a décidé de mettre en demeure la Société nationale de Radio et de Télévision (SNRT), SOREAD-2M, New Publicity, Cap Radio, Chada FM, Radio Plus et Hit Radio de se conformer aux dispositions de leurs cahiers de charges en matière d'information du public des coûts des services télématiques et téléphoniques qu'ils présentent à l'antenne. Toutefois, plusieurs cas récurrents de non respect de ces dispositions par les opérateurs continuent d'être relevés, bien que la Haute Autorité ait déjà attiré leur attention sur ces faits et ce, dans le cadre de sa démarche d'accompagnement et de suivi.

● LES POLICIERS DE CASABLANCA ONT LEUR COMPÉTITION ANNUELLE DE FOOT

La police la joue sport



M. Mouzouni remettant le trophée au vainqueur.

La préfecture de police de Casablanca vient d'organiser un tournoi de mini foot au profit des policiers de la métropole, qui est cette année à sa deuxième édition. Objectif: promouvoir les activités sportives et sociales de la police nationale. La compétition, qui s'est déroulée dans la salle couverte du complexe Mohammed V de Casablanca, a vu la participation de 24 équipes réparties sur 4 groupes. La finale a eu lieu le 4 mai et a opposé le bataillon léger d'intervention rapide (BLIR 5) au groupement mobile de maintien de l'ordre (GMMO), vainqueur de ce championnat footballistique que la préfecture de police de la métropole entend organiser chaque année. A l'issue de ce tournoi, de nombreux trophées ont été distribués au cours d'une cérémonie présidée par le préfet, Mustapha Mouzouni, qui était accompagné de son adjoint, Abdellatif Mouaddib.

● CONdamnATION Cinq ans pour l'imam extradé d'Italie

La chambre criminelle de l'annexe de la Cour d'appel à Salé a confirmé, mercredi 6 mai, la peine de cinq ans de prison prononcée à l'encontre de Abdelmajid Zerghout, ancien imam marocain d'une mosquée de Varèse en Italie. Zerghout a été inculpé de "constitution de bande criminelle en vue de préparer et commettre des actes terroristes visant à porter gravement atteinte à l'ordre public", mais il a été disculpé de l'accusation de "préparation d'actes jihadistes à l'intérieur du Maroc". Le prévenu, âgé de 43 ans, avait été extradé au Maroc par les autorités italiennes pour son implication présumée dans les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca.

● TERRORISME Une Marocaine arrêtée à Amsterdam

Une femme d'origine marocaine a été arrêtée, le 4 mai, par la police néerlandaise en liaison avec une affaire de menace terroriste qui avait conduit en mars à la fermeture pendant toute une journée de dizaines de magasins dans la capitale des Pays-Bas. Cette femme âgée de 48 ans est soupçonnée d'implication dans un coup de téléphone anonyme le 11 mars concernant un attentat terroriste planifié pour le jour suivant à Amsterdam. Les policiers avaient par la suite arrêté puis relâché sept personnes, âgées de 19 à 64 ans, qui avaient toute la double nationalité néerlandaise et marocaine.

● POURSUITES EN FRANCE CONTRE DES CHEFS D'ÉTAT AFRICAINS

Bongo, Obiang et Nguesso dans le collimateur

La doyenne des juges du pôle financier de Paris, Françoise Dasset, a jugé, le 5 mai 2009, recevable une plainte visant trois chefs d'Etats africains soupçonnés de posséder en France des biens immobiliers financés par de l'argent public détourné. Déposée le 2 décembre, cette plainte de l'association Transparence international France (TI) vise les conditions dans lesquelles un très important patrimoine immobilier et mobilier a été acquis en France par Denis Sassou Nguesso, Omar Bongo Ondimba et Teodoro Obiang

ainsi que des membres de leur entourage. Pour Omar Bongo la plainte évoque la propriété d'un

Omar Bongo.



hôtel particulier et de quatre appartements dans le très chic XVIIe arrondissement de Paris. Sassou Nguesso posséderait un hôtel particulier de 700 m2, estimé entre 5 et 10 millions d'euros, dans les Yvelines et un appartement dans le cosu VIIe arrondissement de Paris. Le parquet de Monaco a ordonné le 30 mars l'ouverture d'une enquête sur des comptes ouverts dans la principauté monégasque au nom d'Edith Bongo, le femme de Omar Bongo et fille de Sassou Nguesso, décédée le 14 mars au Maroc.

● CONFLIT ROYAL AIR MAROC - ÉTAT SÉNÉGALAIS

Karim Wade prend en main le dossier Air Sénégal International



Karim Wade.

C'est ce qu'on appelle un bon coup politique. Aussitôt après la passation de témoin avec son prédécesseur au ministère des Transports, Karim Wade est allé à la rencontre du personnel d'Air Sénégal International pour les rassurer. Le tout nouveau

ministre s'est engagé à faire redémarrer les activités de la compagnie aérienne le plus rapidement possible. «*Le président et le Premier ministre, a-t-il indiqué, m'ont demandé de prendre toutes les dispositions pour sauvegarder les emplois*». Et d'ajouter, rassurant: «*Nous avons d'excellentes relations avec le Roi du Maroc. Il s'agit d'un problème commercial avec la RAM, qui a géré exclusivement Air Sénégal International*». Rappelons que le Sénégal et la RAM sont en conflit ouvert sur la gestion d'ASI. Le Sénégal a jugé inacceptable la décision de la RAM de se retirer immédiatement de la gestion et du capital de la compagnie. Or, la RAM, après avoir hissé ASI au rang de première compagnie aérienne en Afrique, ne fait que répondre à une demande de l'Etat sénégalais, exprimée déjà en novembre 2007, faisant état de son engagement de reprendre le contrôle d'Air Sénégal International.

● MESURES POUR FAIRE FACE À LA GRIPPE PORCINE

Le Maroc débloque 850 millions de dirhams

Au terme d'une réunion tenue le lundi 4 mai 2009 et présidée par le Premier ministre Abbas El Fassi, le gouvernement a annoncé qu'il débloquent 850 millions de dirhams pour financer un programme de prévention contre la grippe A/H1-N1, dont 528 millions pour l'acquisition de 4 millions de doses du médicament Tamiflu utilisé dans le trai-

tement de la maladie, et 20 millions pour l'acquisition de masques de protection. C'est ce qu'a confirmé Yasmina Baddou, la ministre de la Santé, devant le Parlement le mardi 5 mai 2009, tout en rappelant qu'aucun cas suspect ou confirmé de grippe porcine n'a été identifié à ce jour au Maroc. Une délégation gouvernementale, parmi laquelle se trouvait le ministre de l'Intérieur Chakib Benmoussa, et le patron de la Gendarmerie Royale, le général Hosni Benslimane, s'est parallèlement rendue à l'aéroport Mohammed V de Casablanca pour s'enquérir des mesures de contrôle sanitaire mises en place depuis le 30 avril 2009 dans tous les postes frontaliers du pays.



© Ph.MAP

● DISTINCTION

Le barreau de Meknès primé

Belle distinction que celle décrochée par le Barreau de Meknès, qui s'est vu attribuer en ce début de mois de mai 2009, le prix annuel du Barreau Pénal International (BPI), décerné pour la première fois par cet organisme. Et ce en récompense aux «*efforts déployés par les avocats de Meknès en vue de développer la culture des droits de l'Homme et vulgariser une nouvelle conception du discours et de la pratique démocratiques au Maroc*», comme l'a souligné à ce propos le bâtonnier Pascal Vanderveen, président du BPI.

Le prix a été remis à Me Mohamed Belmahi, seul membre arabe et musulman du comité exécutif du BPI, qui a déclaré à cette occasion que le barreau de Meknès, par le biais de ses membres, n'a cessé d'oeuvrer pour la défense des valeurs humaines nobles, notamment en adhérant à la Cour Pénale Internationale (CPI) et en participant à toutes ses activités au Maroc et de par le monde.

● AMEUBLEMENT

Roche-Bobois se donne à voir à Tanger

Après avoir exposé à Marrakech durant le mois d'avril, Roche Bobois, prestigieuse enseigne d'ameublement, présente ses dernières collections du 15 au 24 juin à Tanger. Une large gamme et une diversité de produits, englobant toutes les tendances de la décoration d'intérieur, sont proposées; de quoi satisfaire les plus exigeants. Fondé il y a 48 ans, Rochebobois, l'un des leaders mondiaux du mobilier haut de gamme, compte pas moins de 230 magasins dans le monde dont deux au Maroc, un à Casablanca et l'autre à Rabat.



ILS ONT DÉCLARÉ



© Ph.AFP

MOHAMED CHEIKH BIADILLAH, Secrétaire général du PAM

«Permettre au Premier ministre de nommer des hauts fonctionnaires et les grands commis de l'Etat serait un danger pour le Maroc. Sinon, chaque nouveau Premier ministre mettrait ces hauts postes à la disposition de son parti...».

MAHJOUBI AHERDANE, président du Mouvement populaire

«Je ne suis pas un ouvrier pour recevoir un salaire. Je n'ai jamais touché le moindre centime du Mouvement populaire. J'ai toujours refusé. Je vis de ma peinture, de mon élevage et de mon agriculture. J'aurais honte de toucher de l'argent du parti.»

LAHCEN DAOUDI, Secrétaire général adjoint du PJD



© Ph.MHI

«Les partis politiques doivent s'engager à présenter des candidats honnêtes et qualifiés. Mais, malheureusement, certains partis politiques présentent des candidats corrompus.»

● CHUTE D'UNE PASSERELLE SUR L'AUTOROUTE ENTRE KÉNITRA ET RABAT

Un camion chargé hors gabarit responsable



© Ph.MAP

Une passerelle pour piétons sur l'autoroute Rabat-Kénitra, située au PK 36, a été heurtée par un camion chargé hors gabarit, provoquant la chute de l'une des deux travées de l'ouvrage, celle située dans le sens Tanger-Rabat. Cette chute, survenue à 02h15, mercredi 6 mai 2009, a entravé la voie sur toute sa largeur, mais aucun accident de la circulation n'a été engendré, car la voie était vide. C'est la violence du choc qui aurait entraîné l'effondrement de la passerelle. Par mesure de précaution et jusqu'à expertise, la circulation est déviée dans les deux sens et une entreprise spécialisée a déjà été

désignée et a commencé à intervenir dans la matinée pour dégager la chaussée. Le gabarit des ouvrages sur autoroutes est placé au-delà du gabarit standard au niveau national de 4,65 m: la passerelle tombée était située à 4,85 m de hauteur. La réglementation limite à un maximum de 4m la hauteur des véhicules alors que le poids lourd impliqué portait un chargement manifestement hors norme. Il a été identifié et intercepté au niveau de la gare de péage de Kénitra. Sans aller jusqu'à la chute d'ouvrages, il est arrivé que des camions chargés au-delà de la mesure heurtent l'intrados des passerelles.

LA PHRASE DE LA SEMAINE

SAID AMESKANE

membre du Bureau politique du Mouvement populaire

«Nous n'avons jusque là accepté aucun démissionnaire d'un autre parti, c'est une question de principe...»



© Ph.MHI